

Nom du dispositif	Objet	Bénéficiaires	Dépenses éligibles	Nature et forme de l'aide	Taux et plafond d'intervention
<p><b>SOUTIEN AUX ENTREPRISES DU WARNDT (SEW)</b></p>	<p>Favoriser le développement économique, l'emploi et la production de valeur ajoutée sur le territoire en apportant un soutien au programme d'investissement lors des créations, développement et transmission d'entreprises présentes sur le territoire</p>	<p>PME au maximum 20 salariés en phase de création, développement ou transmission des secteurs de l'industrie, du commerce, du service aux entreprises et de l'artisanat (inscription au registre de la chambre des métiers) et de la filière numérique et dont le bénéfice est inférieur à 100 000 €.</p> <p>Professions libérales : Médecins généralistes et médecins spécialisés en phase d'installation sur le territoire</p>	<p>Investissements consistant en l'acquisition des biens d'équipement productifs, de matériel informatique, logiciels, biens immobiliers et en la réalisation d'aménagements de locaux d'activités.</p> <p>Pour la filière du numérique s'y ajoute les investissements matériels liés à la recherche, le coût des instruments, du matériel et des matériaux utilisés pour le projet de recherche et les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances techniques et des brevets ou licences d'exploitation .</p>	<p>Subvention d'investissement</p>	<p>Montant minimum d'investissement = 5 000 € HT  Montant maximum d'investissement 30 000 € HT (50 000€ pour l'immobilier) Taux maximum = 20% Subvention maximum = 6 000 € (10 000 € pour l'immobilier).  Subvention unique lors de l'installation de professions libérales (médecins généralistes et spécialisés) = 15 000 €</p> <p><i>Il est précisé que pour des investissements de nature différente, il est possible de cumuler les montants de dépenses subventionnables dans la limite des plafonds établis par nature d'investissement, sans jamais dépasser 50 000 € HT.</i></p>